

## Communiqué de presse

### 2016, année des premiers résultats du déploiement de l'opération « Bouger les lignes »

---

Liège, le 22 janvier 2016

#### 1. Les objectifs de « Bouger les lignes »

En début de parcours, nous nous étions fixés 3 objectifs à atteindre en concertation avec le secteur.

Le premier objectif de « *Bouger les lignes* » était au cœur de notre rencontre de ce jour à l'Opéra Royal de Wallonie et vise **le déploiement d'une nouvelle offre culturelle et le placement de l'artiste au centre**. Il fallait avant tout déplacer le curseur sur la création et l'artiste au lieu de le mettre sur l'institution et donc préparer un plan d'action de soutien aux artistes et d'investissement dans la création. Une première coupole « artiste au centre » a été créée en février 2015, elle a produit son premier rapport en septembre et un excellent rapport final que je tiens à saluer en janvier 2016. Il s'agissait aussi dans ce cadre de préparer la transition numérique pour adapter l'offre culturelle aux défis de ce siècle et d'aider les artistes à s'insérer dans l'économie créative dans un cadre équilibré qui respecte le caractère d'exception de l'œuvre culturelle

Le deuxième objectif que nous nous sommes fixés concerne **le soutien à une nouvelle demande en investissant dans les publics et dans leur renouvellement** et ce, notamment, en assurant la diversité culturelle et en développant une nouvelle politique de démocratisation/d'accessibilité. La coupole « *Démocratie et Diversité culturelles* » a été lancée à Mons, en décembre dernier, lors du colloque de l'Observatoire des Politiques culturelles ; elle sera également abordée en septembre. Parler de nouveaux publics, c'est aussi renforcer l'alliance école-culture, coupole lancée en septembre.

Notre troisième objectif englobe et accompagne l'ensemble du processus de « *Bouger les lignes* ». Il doit nous amener à **construire une nouvelle gouvernance** et définir un nouveau paysage culturel simplifié, optimisé, coordonné et décloisonné ; en adéquation avec les expériences et les

besoins du terrain et de l'administration communautaire. La coupole « *Nouvelle Gouvernance culturelle* » doit nous aider à mettre en place une politique culturelle juste et efficace qui tienne compte aussi des contraintes budgétaires et institutionnelles. C'est bien la ligne qu'ils se sont aujourd'hui proposés de suivre.

## **2. Le plan d'action « Artistes au centre »**

Suite au premier rapport final remis par la coupole artistes au centre la Ministre, dans la droite ligne des recommandations a précisé les 10 projets clés qui seront mis en œuvre en 2016.

### **1. Imposer de nouvelles conditions dans les contrats-programmes pour protéger les artistes**

Le nouveau décret « arts de la scène » imposera désormais un plan de promotion des artistes, des normes claires en matière d'investissement dans la part et l'emploi artistique, une nouvelle transparence des modes de rétribution des artistes engagés, et des obligations en matière de soutien aux écritures et aux auteurs vivants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant l'affectation des budgets une plus grande transparence sera assurée par une répartition en quatre cellules des charges liées :

1. aux infrastructures et, le cas échéant, l'existence ou non de droits réels sur l'infrastructure immobilière ;
2. à l'investissement dans les activités artistiques ;
3. au fonctionnement ;
4. aux missions spécifiques éventuellement confiées.

### **2. Améliorer le statut des artistes et intermittents**

En priorité, la question centrale du **statut** - ou quel que soit le nom donné à un dispositif social, juridique et fiscal cohérent et respectueux à inventer eu égard aux rythmes et à la polymorphie des métiers artistiques et technico-artistiques, un dispositif qui valorise aussi l'immatériel - . J'ai déjà pris contact avec mon homologue flamand, Sven Gatz, qui a accepté de porter avec moi cette question au fédéral. En amont, je souhaite organiser avec lui un colloque international pour mettre le débat en perspective et faire émerger un dispositif concret, en collaboration avec le Guichet des Arts. Guichet des Arts qui a d'ailleurs produit une étude sur la question en décembre dernier. Je vous conseille vivement cette lecture

disponible sur le site de « Bouger les Lignes ». Nous saisissons avant juin le comité de concertation avec un cahier des charges juridiques précis pour entamer de réelles négociations point par point avec le gouvernement fédéral

Nous allons en tous cas dans nos compétences considérer que les prestations des artistes dans le cadre des compétences de l'ONE ou de l'école et des académies sont des prestations artistiques, le cas échéant, et idéalement dans le cadre d'un contrat d'emploi

La notion de groupement d'employeurs doit être développée et facilitée.

Nous devons aussi nous assurer d'un rapprochement et d'une meilleure compréhension de la société et de l'opinion publique sur les spécificités du travail artistique qui oscille entre périodes de gestation, de création, de promotion, de diffusion, entre tâches rémunérées et périodes d'absence de revenu et rémunérer l'ensemble de ces prestations

Cela demandera une définition large des artistes comprenant les intermittents et notamment comme nous venons de l'initier le développement des aides à la recherche et la création couvrant le temps de créer penser se tromper recommencer.

### **3. Améliorer la formation initiale et continuée**

Au sujet de la **formation continue**, un budget de 100.000 euros a été augmenté cette année, et cela va continuer à se déployer. Début février, nous proposerons de libérer les fonds de 250.000 euros de la commission paritaire 304 sur base d'une proposition d'affectation que nous discuterons avec les employeurs et les syndicats. A l'avenir, nous allons spécialiser une structure avec ses cellules décentralisées pour assurer de manière professionnelle les offres de formation et fédérer les initiatives associatives actuelles éparses et non coordonnées. Nous devons déployer dès 2016 de nouvelles offres de formation des artistes et des cadres.

Nous devons repenser la formation initiale artistique dans le qualifiant déjà en revoyant l'excellence des programmes et de l'alternance, en étendant le champ des disciplines et également au niveau de l'enseignement supérieur artistique. Il est indispensable aussi d'ouvrir l'école aux artistes.

Nous avons augmenté de plus de 500.000 euros les politiques de culture à l'école depuis 2015, et cette année nous lançons un appel à projet de résidences d'artistes à l'école, permettant une présence sur le long terme des artistes au sein des écoles, les projets débiteront à la rentrée de septembre.

#### **4. Mutualisation : création d'une représentation culturelle intersectorielle**

Une piste concrète réside justement dans une proposition de la synthèse « Artistes au centre » qui a particulièrement attiré mon attention. C'est la question du soutien aux **fédérations sectorielles** : permettre à celles qui existent de pérenniser leurs actions ; permettre aux disciplines plus éclatées de se constituer en groupement représentatif. C'est dans ce sens que notamment soutenu Aires Libres, nouvelle association fédérative dans le secteur du cirque et des arts de la rue.

Dès cette année des budgets de fonctionnement et le lancement du projet d'une maison des fédérations artistiques où se retrouveront les représentants de tous les secteurs des disciplines artistiques et socio-culturelles et qui permettra une concertation permanente, à la fois sectorielle et transversale et une dynamique libre de cogestion du secteur, de déploiement de projet, d'interdisciplinarité, de représentation du secteur

On voit bien que les secteurs qui ont pu se structurer pèsent davantage dans les décisions qui les concernent. Nous devons permettre à tous les secteurs de participer équitablement à la décision et de s'impliquer dans les orientations de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette idée de partage, de mutualisation et de mise en réseau jalonne l'ensemble de votre rapport.

#### **5. Mise en place des guichets des arts ou maisons des artistes décentralisés sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Dans le cadre de la réforme profonde que nous allons initier ensemble dès cette année avec PointCulture, **nous allons permettre l'émergence de maisons des artistes décentralisées à Bruxelles , Namur, Mons, Charleroi, Liège, Louvain-la-Neuve qui soient les lieux d'accompagnement, de formation et de services aux artistes du début de l'œuvre jusqu'à sa promotion et exportation qui soient des lieux d'échange d'informations, de pratiques et de services.**

Des structures existent déjà, il faut les fédérer, les mettre sous un label et des implantations communes, les renforcer et les coordonner sous la forme d'un attelage local intégré, à l'écoute des créateurs et en connexion avec les nouvelles politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les PointCulture, le Guichet des Arts, SMart et les Comptoirs des Ressources créatives sont sans conteste les interlocuteurs à mettre

autour de la table pour construire ensemble ce nouveau réseau de structures-relais avec des ateliers, des postes bureautiques, une présence expérimentée, des informations sur les résidences, les bourses, les formations, les contrats, l'entrepreneuriat, le cas échéant intégré ou pas dans les pépinières d'artistes

Par ailleurs, un appel sera fait dans les écoles et les lieux structurels (écoles, entreprises, universités, hautes écoles) pour permettre de disposer d'espaces en dehors des heures de cours ou d'ouverture.

La logique des pépinières d'artiste par grande ville est encouragée parallèlement avec l'aide des communes et provinces.

## **6. Une plateforme numérique unique**

Dans le même ordre d'idée, l'accès à l'information doit être centralisé à travers une plateforme numérique unique, active, pratique et transversale à l'adresse des publics et des professionnels des arts, de la culture et de l'éducation (enseignants, étudiants, artistes, programmeurs, médiateurs...). Elle doit intégrer un agenda, le cas échéant des billetteries communes, un annuaire des professionnels (artistes et métiers connexes), des salles, des formations, des bourses, des concours... J'ai réservé un budget pour lancer cela dès 2016.

## **7. Renforcement de un million dans les budgets affectés à la création et améliorer les aides à la création**

Depuis 2015, j'ai réinvesti 750.000 euros dans l'aide à la création et dans les bourses de recherche dans toutes les disciplines (550 en 2015 et 200 en 2016)

- un montant de 150.000 euros permettra d'augmenter le soutien à la diffusion des spectacles dans les centres culturels, via le renforcement des Tournées Art et Vie, ainsi que des films belges, via la Quadrature du Cercle ;

- un montant de 150.000 euros permettra de soutenir la diffusion de nos musiciens dans les petits lieux via le réseau Club Plasma ;

-Nous allons aussi repenser le subventionnement des festivals et initiatives pour y imposer la diffusion des jeunes artistes et des artistes de la Fédération évidemment.

Nous sommes en train d'assouplir certaines conditions et de diversifier les aides en essayant de mieux les fédérer avec celles de Wallonie Bruxelles International, en concertation avec le Ministre-Président.

## **8. La promotion de l'identité de nos artistes et de la culture belge francophone sous un seul sigle avec une campagne de visibilité interne et internationale.**

Nous devons sans tarder structurer et défendre un plan stratégique et transversal de promotion de cette culture belge francophone, *intra* et *extra muros* et de nos artistes. C'est à travers la défense, la promotion et la diffusion de nos artistes et de leur image via le lancement d'une campagne et d'un nouveau sigle commun, que nous affirmerons et préserverons cette identité multiple qui constitue notre culture.

C'est dans l'appel qui sera lancé à la fédération de tous les niveaux de pouvoirs derrière une stratégie culturelle transversale homogène que nous pourrons déployer le secteur de manière efficace, forte, ambitieuse et servir nos artistes

En septembre une nouvelle stratégie de promotion de notre cinéma a été notamment lancée qui consiste à ce que la Fédération reprenne la main dans ce domaine, par des avant-premières un peu partout, et notamment dans des petites salles de cinéma, en présence des talents, mais aussi par la mise en évidence des bandes annonces dans les cinémas, un partenariat avec la presse, et une plus grande présence sur les réseaux sociaux.

L'après-Mons 2015 et ses initiatives devront servir à déployer des activités qui soient la vraie vitrine et promotion de nos artistes.

## **9. Un cadastre de l'emploi, des activités et des infrastructures**

Pour avancer concrètement, nous aurons besoin d'une **photographie très nette de notre paysage culturel et artistique belge francophone**. Le manque de données et de chiffres précis a été soulevé à plusieurs reprises lors de la consultation. Nous allons la lancer

L'Administration de la Culture est chargée de réaliser actuellement un cadastre de l'emploi artistique et l'Observatoire des Politiques Culturelles finalise un système de codification et d'encodage des données chiffrées.

En outre, la division de l'emploi non marchand implémente actuellement le Système d'Information du Cadastre de l'Emploi. Ces trois outils nous permettront d'appréhender mieux ces réalités, de les fédérer et de les

traiter plus rationnellement. Des inventaires des employeurs, des bâtiments, des infrastructures, équipements et autres ressources nous permettront également de répartir les ressources plus équitablement et en connaissance de cause.

## **10. La promotion des artistes à l'étranger**

Nous devons repenser et dynamiser le lien entre culture et politiques internationales et doper la politique de soutien à l'exportation et aux aides aux artistes Il s'agit de la compétence du Ministre-Président.

### **Contact Presse :**

Geoffroy KENSIER - 0478 59 41 51 - [geoffroy.kensier@gov.cfwb.be](mailto:geoffroy.kensier@gov.cfwb.be)